

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Naturelle 100% 5 USG PAIL</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Code du produit</b>	1000016988	
<b>Usage recommandé</b>	Non disponible.	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucuns connus.	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant</b>		
<b>Nom de la société</b>	Brodi Specialty Products	
<b>Adresse</b>	3175 – 14th Avenue Unit #1 Markham, Le L3R 0H1 Canada	
<b>Téléphone</b>	877-744-0751	
<b>Courriel</b>	Non disponible.	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Emergency - Outside US	1-952-852-4646
	Emergency - US	1-866-836-8855
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 4
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
	Cancérogénicité	Catégorie 1B

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger	
<b>Mention de danger</b>	Liquide combustible. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Tenir loin des flammes et des surfaces chaudes - défense de fumer. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.	
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. Recueillir le produit répandu.	
<b>Stockage</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.	
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 1

**Autres dangers**

Aucuns connus.

**Renseignements supplémentaires**

Aucune.

**3. Composition/information sur les ingrédients**

**Mélanges**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
d-Limonène		5989-27-5	79.999
1,4-Dioxane		123-91-1	0.133
Oxyde d'éthylène		75-21-8	0.133
Autres composés sous les niveaux déclarables			19.735

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**4. Premiers soins**

**Inhalation**

Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.

**Contact avec la peau**

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

**Contact avec les yeux**

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion**

Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

**Informations générales**

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

**5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

**Agents extincteurs appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse résistante à l'alcool. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).

**Agents extincteurs inappropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

**Dangers spécifiques du produit dangereux**

Le produit est combustible et un chauffage peut générer des vapeurs qui peuvent former des mélanges vapeurs/air explosifs. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies**

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

**Méthodes particulières d'intervention**

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

**Risques d'incendie généraux**

Liquide combustible.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Si possible, manipuler dans un système clos. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	TWA	20 ppm
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	TWA	1 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	TWA	72 mg/m <sup>3</sup>
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	TWA	20 ppm 1.8 mg/m <sup>3</sup> 1 ppm

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur
1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	TWA	20 ppm
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	STEL	1 ppm
	TWA	0.1 ppm

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	TWA	20 ppm
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	TWA	1 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	TWA	20 ppm
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	Plafond	18 ppm
	STEL	10 mg/m3 1.8 ppm
	TWA	1 mg/m3

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	TWA	72 mg/m3 20 ppm
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	TWA	1.8 mg/m3 1 ppm

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition**

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.
<b>Autre</b>	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.
<b>Protection respiratoire</b>	Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Non disponible.
<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	177.39 °C (351.29 °F) estimation
<b>Point d'éclair</b>	78.2 °C (172.7 °F) estimation
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	0.7 % estimation
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	6.1 % estimation
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.

<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.

### Solubilité

<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.

<b>Température d'auto-inflammation</b>	237 °C (458.6 °F) estimation
----------------------------------------	------------------------------

<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
-------------------------------------	-----------------

<b>Viscosité</b>	Non disponible.
------------------	-----------------

### Autres informations

<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Densité</b>	0.74 estimation

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut provoquer une allergie cutanée.

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	7120 mg/kg 5150 mg/kg
d-Limonène (CAS 5989-27-5)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	2.63 mg/l, 4 heures 1 mg/l/4h
	Souris	1500 mg/l
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	330 mg/kg 72 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

<b>Sensibilisation respiratoire</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Peut induire des anomalies génétiques.

**Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer.

**Carcinogènes selon l'ACGIH**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène**

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) Probablement cancérogène pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

OXYDE D'ÉTHYLÈNE (CAS 75-21-8) Probablement cancérogène pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Effet cancérogène détecté chez les animaux.

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) Effet cancérogène suspecté chez les humains.

**Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

d-Limonène (CAS 5989-27-5) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) If <1L: Consumer Commodity Cancérogène pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** N'est pas un danger d'aspiration.

**Effets chroniques** Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Poisson	10001, 96 heures
d-Limonène (CAS 5989-27-5)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	69.6 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	0.619 - 0.796 mg/l, 96 heures
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnia	137, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	84, 96 heures

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistence et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bioaccumulation**

**Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau**

1,4-Dioxane -0.27  
d-Limonène 4.232  
Oxyde d'éthylène -0.3

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

### 14. Informations relatives au transport

**TMD**

**Numéro ONU** UN3082  
**Désignation officielle de transport de l'ONU** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
**Classe de danger relative au transport**

**Classe** 9  
**Danger subsidiaire** -  
**Groupe d'emballage** III  
**Dangers environnementaux** Marine pollutant only when containing 10% or more substances identified as marine pollutants or severe marine pollutant when containing 1% or more substances identified as severe marine pollutants  
**Précautions spéciales pour l'utilisateur** Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

**IATA**

**UN number** UN3082  
**UN proper shipping name** Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
**Transport hazard class(es)**

**Class** 9  
**Subsidiary risk** -  
**Label(s)** 9  
**Packing group** III  
**Environmental hazards** Yes  
**ERG Code** 9L  
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.  
**Other information**

**Passenger and cargo aircraft** Allowed with restrictions.  
**Cargo aircraft only** Allowed with restrictions.

**IMDG**

**UN number** UN3082  
**UN proper shipping name** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
**Transport hazard class(es)**

**Class** 9  
**Subsidiary risk** -  
**Label(s)** 9  
**Packing group** III  
**Environmental hazards**

**Marine pollutant** Yes  
**EmS** F-A, S-F  
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon  
l'Annexe II de MARPOL 73/78 et  
le recueil IBC

Indéterminé.

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



Informations générales

Polluant marin selon le code IMDG.

## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Substance sujette à une notification ou à un consentement.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Pesticide

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Montreal Protocol

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

#### Pays ou région

Australie

#### Nom de l'inventaire

Inventaire australien des substances chimiques (AICS)

#### En stock (Oui/Non)\*

Oui

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)

Oui

Canada

Liste extérieure des substances (LES)

Non

Chine

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine  
(IECSC)

Oui

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

<b>Date de publication</b>	10-Mai-2017
<b>Version n°</b>	01
<b>Avis de non-responsabilité</b>	À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux